gardé d'un air profond qui ne lui est pas habituel.

—Eh bien, marraine, à quoi pensez-vous?

Pas de réponse,—toujours ce même regard.—J'ai baissé les yeux.

—Roger!

—Marraine?

—Tu aimes Marcelle de Bèvre?

—Moi, marraine!—Et je suis tombé à ses pieds.

—Eh bien! oui.... oui.... marraine, je suis un pauvre insensé, mais que faire?

Ma marraine m'a pris la tête à deux mains,—j'ai couvert ses mains de baisers,—je m'y suis caché le visage et les yeux,—j'ai senti ses lèvres s'approcher de mon oreille,—et bien bas, elle a murmuré:

Pauvre fou! Grand enfant! qui n'a pas deviné qu'il est aimé aussi!

FIN.

## FEUILLETON.

# LES Deux Madeleine

GRAND ROMAN INÉDIT

—PAR—

CHARLES MÉROUVEL.

PREMIÈRE PARTIE.

### MARIAGE SECRET.

I

LA FAMILLE D'UN CÉLIBATAIRE.

Ceci n'est pas le drame que nous avons à raconter.

Ce n'en est que le prélude.

Tout arbre a ses racines, toute rivière a ses sources, tout effet ses causes.

Les racines de la haine qui devait porter tant de fruits détestables étaient puissantes, ses sources empoisonnées.

Pour les mettre à nu, il nous faut remonter aux années les plus brillantes du dernier Empire.

Le 10 septembre 1862, il y avait fête au château de Blangy-les-Vignes, chez le marquis Roland de Blangy-Cussey, qui a laissé une réputation d'excentrique et d'homme d'esprit dont on parle encore.

Le château de Blangy est situé, vers l'ouest, dans la partie boisée qui s'étend au couchant à sept lieues environ de Beaune.

C'était alors et c'est encore une résidence princière.

Le marquis sortait de table et venait d'offrir un somptueux dîner à ses voisins de campagne.

Une nombreuse et brillante compagnie causait, jouait au whist, pianotait et flirtait dans le grand salon.

La Bourgogne est un pays de bénédiction.

M. M. de Blangy y était né et l'aimait comme tout ce qui est bon, délicat et savoureux.

Il aimait d'ailleurs tout ce qui peut flatter les sens d'un parfait égoïste et d'un philosophe de la glorieuse secte d'Epicure, les bonnes places, les sinécures à gros revenus, les jolies femmes, les festins de choix et l'argent avec lequel on s'offre tout le reste.

De taille moyenne, gros et gras, rubicond, caustique et de belle humeur, comme les gens à qui tout réussit, le cheveu gris, mais abondant, le teint frais, les lèvres papelardes, le ventre bedonnant, le visage épanoui, on aurait pu le comparer à un tourne-sol en pleine floraison.

Une seule ombre au tableau:

Le cou trop court, la face empourprée de lueurs violacées pronostiquaient ce qu'on appelle dans la langue populaire des attaques, c'est-à-dire l'apoplexie.

Mais le marquis n'y songeait pas.

Il écartait de son esprit avec un soin scrupuleux les idées néfastes.

A soixante-sept ans, il se croyait jeune et vivait dans une fête perpétuelle.

Inutile d'ajouter qu'il était célibataire.

Les philosophes de sa sorte exècrent le mariage et ses chaînes.

Et cependant il se plaignait d'être chargé d'enfants.

Voici pourquoi:

Le marquis avait eu une sœur cadette.

Ennuyée de rester fille, elle épousa, à trente ans, un gentilhomme campagnard des environs de Coulanges-la-Vineuse qui s'appelait Boutrais—de son nom de famille—et Valencourt du nom de sa terre.

Ce Valencourt, entiché des méthodes de cultures savantes, les appliqua à ses terres si malheureusement qu'il mourut aux trois quarts ruiné.

Comme sa femme jugea à propos de le suivre dans la tombe, ses deux enfants, deux fils, restèrent à la charge de son frère avec une dizaine de mille francs de rentes pour chacun d'eux.

Le marquis, au contraire, avait étonnamment prospéré de toutes façons.

Sénateur, bien en cour, tout puissant par ses relations, il avait décuplé son patrimoine.

En se voyant à la tête d'une famille, il cria comme un sourd, mais au fond il était moins mauvais qu'il ne voulait le paraître.

Si ses neveux qu'à ses moments d'humeur il appelait les Boutrais et messieurs de Valencourt quand il était content d'eux, ne trouvèrent pas en lui un père tendre et disposé à leur consacrer beaucoup de temps et de soins, du moins il ne les abandonna pas.

En 1862, François et Philippe Valencourt—c'est le nom qu'on leur donnait d'ordinaire—étaient deux grands garçons de vingt-sept et vingt quatre ans, entièrement dissemblables au physique et surtout au moral.

Philippe, le cadet, était un beau jeune homme brun, taillé en force, exubérant de santé, tout en dehors, ardent et robuste. Sa chevelure abondante et sombre faisait honte aux rares poils jaunes de l'aîné; son teint chaud et sanguin rendait plus blafard, par comparaison, le teint de l'autre, blême avec des lueurs de bile amassée à fleur de peau; sa figure ouverte et franche, sa rue droit, aux lèvres écarlates, aux belles dents, ses mains tendues à tous, aux paysans comme aux gens de son monde, lui attiraient autant de sympathies que les pointes, les lèvres pincées, le front plissé par de secrets calculs, le regard gris et fuyant de François, excitaient de défiance pour ne pas dire de répulsion.

Très correct au surplus, d'une politesse exacte et froide, François Valencourt ne donnait lieu à aucune critique précise et personne n'aurait pu invoquer de griefs contre lui.

Ce soir-là, dans la foule qui se pressait au salon, une svelte jeune fille aux cheveux châtains, au teint de brune, aux yeux étincelants sous d'épais sourcils, jolie ou plutôt attrayante malgré l'irrégularité de ses traits, son nez retroussé et sa bouche trop grande, aux lèvres trop minces, allait d'un groupe à l'autre avec la familiarité d'une habituée de la maison, très courtisée par les douairières et couvée de l'œil par le marquis dont elle semblait l'enfant gâtée.

Sa fille? Non. Sa pupille seulement.

Mademoiselle Louise de Chambeyre était une orpheline, fille du vicomte de Chambeyre, l'ami le plus intime du sénateur.

Elle complétait la famille du célibataire.

Les gens bien informés prétendaient que sa fortune dépassait deux millions.

D'autre part, le bruit public, qui exagère souvent, attribuait au marquis de Blangy plus de trois cent mille francs de rentes.

Pour cette fois, le monde restait au-dessous de la vérité.

Le marquis était plus riche qu'on ne le supposait.

Ses neveux devaient donc, selon toute apparence, hériter d'une véritable opulence; mais, avec un oncle de ce caractère, il était prudent de se méfier.

Il ne se passait pas de semaine qu'il ne répétât aux deux jeunes gens qu'ils n'eussent à compter que sur eux-mêmes et qu'il entendait disposer de son bien à sa guise.

Quand le marquis se livrait à ces admonestations, Philippe Valencourt riait franchement avec son beau rire sincère et épanoui, très désintéressé de ces questions d'argent.

François, l'aîné, l'imitait de son mieux, mais d'un rire inquiet et faux, bilieux comme son teint.

La fortune de l'oncle lui tenait au cœur.

L'argent était son Dieu:

Nous passons rapidement sur ces détails.

C'est à l'œuvre que les caractères se dessinent.

Le marquis de Blangy, assis dans un grand fauteuil, devant une table de jeu dont ses partenaires venaient de s'éloigner, appela d'un signe sa pupille auprès de lui.

—Eh bien! lui demanda-t-il d'un ton très paternel. Ma réponse?

—Pas encore.

—Que veux-tu donc?

—Réfléchir.

Au même instant un grand jeune homme s'approcha du groupe formé par le sénateur et sa pupille et dit à demi-voix au vieillard:

—Je vous demande la permission de me retirer, mon oncle.

—Déjà!

—Onze heures!

C'était Philippe Valencourt. L'oncle le regarda avec une sévérité qui dissimulait mal une secrète tendresse et répondit:

—Vous pouvez nous quitter, monsieur. Je ne m'informe pas de la vie que vous menez; mais, s'il est des fredaines sur lesquelles je peux fermer les yeux, il est des sottises que je ne tolérerais pas. Tenez-le-vous pour dit!

—Lesquelles, mon oncle?

Le marquis l'attira à lui d'une vigoureuse étreinte, et, à voix basse:

—Un sot mariage, par exemple.

Puis, le repoussant:

—A bon entendeur, salut! ajouta-t-il rudement. Allez.

Philippe Valencourt était devenu rouge comme une cerise. Il s'éloignait, tête basse; quand il sentit une petite main se poser sur son épaule, et une voix sèche lui dit:

—Il faut que je vous parle.... tout de suite.

Le ton était impératif. Philippe releva la tête.

Le visage de Louise de Chambeyre, très pâle, contracté par une émotion qu'elle ne pouvait contenir, lui causa une impression étrange, mêlée de découragement et de crainte. Evidemment il avait prévu cette explication et la redoutait.

Elle l'entraîna près du piano à queue recouvert aux trois quarts d'une lourde étoffe japonaise, et, s'asseyant sur le tabouret; elle préluda en sourdine tandis que Philippe, l'air ennuyé et contraint, s'accoudait au dossier d'un fauteuil, à deux pas d'elle.

Alors, sans cesser de jouer, en s'accompagnant à peu près comme dans ces phrases de mélodrame que l'orchestre souligne,

—Vous savez, on me propose un mariage.

—Déjà.

—Mon tuteur dit que j'ai vingt ans et que le moment est venu.

—S'il le dit, lui qui a de l'expérience à revendre, ce doit être vrai. Ecoutez-le. Vous êtes riche, ma chère Louise. Les demoiselles comme vous ne moisissent pas, d'ordinaire, dans le célibat.

—C'est ce que votre frère a pensé.

—François!

—Lui-même. A quoi songez-vous?

—Moi! fit le jeune homme en sursaut.

—Vous rêvez peut être aux excursions nocturnes.... que vous faites....

—Des excursions? balbutia-t-il en se troublant.

Elle acheva sèchement:

—...Depuis quelque temps.

—Vous en êtes sûre?

—Parfaitement.

A cette allusion, Philippe Valencourt avait fait un mouvement de surprise, mais il se remit aussitôt, et ce fut du ton le plus léger qu'il riposta:

—C'est donc que je serai devenu noctambule sans le savoir.

—Pas de sottes plaisanteries.... les circonstances sont décisives.

Philippe fit un geste résigné et dit:

—Comme vous êtes nerveuse ce soir! Parlez. Je suis tout oreilles. Vous disiez?

—Que votre frère fait des yeux doux à ma dot.

—Oh! répliqua Philippe d'un air scandalisé, vous voulez dire à votre jeunesse Louise, à vos charmes, à votre personne en un mot.

Elle haussa les épaules et plaqua quelques accords d'une vigueur excessive.

Les cordes du piano en grincèrent.

—Je connais François, répliqua-t-elle. C'est un cœur sec, aride comme les bruyères de la Motte Rouge—c'était l'endroit le plus stérile et le plus ingrat du canton—un glacier....

—Vous êtes sévère mais injuste.

—François jure ses grands dieux qu'il m'adore. mais il est incapable d'aimer autre chose que l'argent dont il fait ses délices.

—Vous le calomniez.

—Plût à Dieu!

—Je vous affirme que vous le jugez mal....

—Le défendre, c'est d'un bon frère, mais....

—Soyez généreuse....Ayez pitié de ce pauvre François. Accordez-lui ce qu'il désire avec tant d'impatience et depuis si longtemps!......

Les doigts de la jeune fille se crispèrent sur l'ivoire des touches.

—Vous me le conseilleriez, vous! s'écria-t-elle.

—Sans doute.

—Vous! vous! vous, répéta-t-elle avec une agitation croissante.

—Qu'y a-t-il là de singulier! Ne suis-je pas le frère de François, presque le vôtre? Ne dois-je pas désirer son bonheur!

—Et le mien, quel cas en faites-vous?

—Je pense que chez François les qualités de l'esprit et du cœur priment les autres et qu'avec un peu de raison vous serez parfaitement heureuse en devenant sa femme.

Elle secoua la tête à diverses reprises, les lèvres serrées, et sa poitrine s'enfla dans un soupir de rage.

—Qu'avez-vous donc? demanda le jeune homme avec son inaltérable patience. Je ne vous ai jamais vu ainsi.

—J'ai, répliqua-t-elle d'une voix sourde que vous me froissez jusqu'au fond de l'âme en me conseillant d'épouser François que je déteste...... Je n'oublierai jamais le mal que vous me faites en ce moment.

—Louise.... supplia-t-il en essayant de l'arrêter.

—Écoutez bien! je ne peux pas aimer votre frère, d'abord parce qu'il est détestable, en réalité.....

—Louise, répéta-t-il.

—Je ne peux surtout pas l'aimer, continua-t-elle, parce que j'en aime un autre.

Elle attendait une question; ce fut en vain.

—Je ne vous dirai pas son nom, poursuivit-elle amèrement. A quoi bon? Celui-là est occupé ailleurs! Oh! je le sais. Son cœur, plein d'un autre, m'est fermé. C'est le seul qui ait attiré mon attention, le seul dont j'aurais voulu forcer l'entrée! Ce matin, j'espérais encore.... faiblement.... mais je ne désespérais pas. Maintenant, c'est fini. Seulement, autant je l'aurais aimé, s'il avait voulu, autant....

Elle n'acheva pas. Ses lèvres frémissaient.

Philippe se leva en disant:

—Prenez garde........ on nous observe.

—Soit, fit-elle; n'en ai-je pas trop dit?...... La nuit porte conseil.... A demain, Philippe.

Il saisit sa main et y appuya ses lèvres.

—A demain! répondit-il.

Cinq minutes après, il sortait du château, écartant ces souvenirs comme de vains fantômes, et fredonnait, en allumant un cigare, le refrain de la chanson espagnole:

Si vous m'aimez, je ne vous aime pas;
Si vous ne m'aimez pas, je vous aime!

Arrivé aux écuries, il toucha l'épaule d'un domestique, petit, trapu, aux cheveux roux, qui l'attendait étendu sur une botte de paille, près d'une lanterne, sous un auvent.

—C'est vous, monsieur Philippe? demanda l'homme.

—C'est moi. Mon cheval est prêt?

—Tout sellé. Si j'osais....

—Ose!

—Je vous dirais....

—Vous me diriez, maître Joson?

—....Que vous feriez mieux de choisir d'autres moments pour courir les bois....

—Pourquoi ça?

—On vous a vu rôder du côté de Bellemare.

—Qui donc?

—L'un et l'autre...... On jase. Je n'ai pas l'air d'entendre... Mais j'écoute. Le colonel est mauvais en diable et à couteaux tirés avec les gens de Blangy... S'il s'apercevait de quelque chose....

—C'est bon, Joson, mon ami, c'est bon! N'aie pas peur. Tu vas rester là?

—A dormir jusqu'à votre retour.

—Bien.

Le Breton tira par la bride un gros poney noir tout sellé, derrière la porte de l'auvent; le jeune homme caressa l'encolure de l'animal qui hennit doucement; il jeta dans l'herbe le reste de son cigare, en donna deux à son domestique qui les flaira avec religion, se mit en selle et se perdit dans les ténèbres du côté opposé aux lumières du château qui bientôt s'éteignirent les unes après les autres.

II

RACES ENNEMIES.

Le domestique de Philippe Valencourt ne lui donnait pas un mauvais conseil.

Ce domestique était un brave soldat que le jeune homme avait découvert à Dijon, où il achevait son service en qualité de brosseur d'un capitaine.

Ce capitaine était lié avec Philippe Valencourt.

Il lui dit:

—Si tu as besoin d'un valet, prends celui-là. Tu n'auras jamais son pareil.

C'était vrai.

Joson Kerhoët était un enfant trouvé du Morbihan.

Le Breton est têtu comme son granit, brave comme une épée et fidèle comme un chien.

Depuis deux ans qu'il était l'unique domestique du jeune homme, Joson Kerhoët s'était attaché passionnément à lui.

Philippe Valencourt, cependant, sans songer à ses conseils, s'en allait dans la nuit par les sentes des bois dont le pays est couvert.

Le gros poney trottina pendant une bonne heure.

Il était de ceux qui se ménagent pour durer longtemps.

A minuit, il s'arrêta de lui-même à la lisière d'un massif de hêtres couronnant une colline appelée dans le canton «la Butte aux Lièvres», en souvenir sans doute de quelque famille de sangliers qui s'y est établie jadis.

Là, le cavalier mit pied à terre.

Au loin, tout était sombre.

Seule, une petite lumière brillait au fond d'un vallon, entre deux collines boisées.

Le cœur du jeune homme battit plus vite.

On l'attendait. Cette lumière était le but de sa course.

Il attacha sa pacifique monture au tronc d'un baliveau et se dirigea rapidement vers ce signal, placé là pour lui.

Un quart d'heure plus tard, il arriva auprès d'une sorte de petit parc clos de toutes parts de haies d'épines et de charmilles.

Au milieu, une modeste maison dont la blancheur tranchait sur le fond obscur de quelques massifs d'arbustes, s'élevait parmi les treilles supportant des vignes et les cerisiers d'un verger de deux arpents.

La lumière qui servait de guide au voyageur nocturne ne brillait pas dans cette maison, mais dans un pavillon isolé, bâti à la lisière de l'enclos et couvert en chaume.

L'endroit se nomme Bellemare.

Le maître de cette propriété, à peu près pareille à un bon presbytère de campagne, était alors un lieutenant-colonel, Corse d'origine, en retraite, bien qu'il n'eût que cinquante-cinq ans et d'excellents états de services, le colonel Stéfani.

Le mot du marquis de Blangy à son neveu: "—Il est des sottises que je ne tolérerais pas, un sot mariage, par exemple!", a pu paraître énigmatique.

L'oncle avait ses raisons pour le prononcer.

Des bruits étaient venus aux oreilles du puissant vieillard.

Si Joson Kerhoët prévenait son maître qu'on jasait au château, il n'avait pas tort.

Des gardes l'avaient rencontré errant du côté de Bellemare. et Bellemare était mis à l'index par le châtelain de Blangy.

Le colonel Stéfani et le marquis représentaient au moral deux éléments contraires: le feu et l'eau.

Ils se haïssaient à mort, le marquis avec plus de dédain, le colonel avec l'amertume de la pauvreté et la rage de l'impuissance.

Cette haine datait de longtemps.

D'où étaient venus les premiers torts? Personne n'aurait pu le dire.

Fils de ses œuvres et n'ayant qu'un misérable patrimoine près de Sartène, le colonel Stéfani, pendant un séjour à Dijon, avait fait un mariage d'amour.

Sa femme, une Bourguignonne, ne lui apportait en dot qu'une petite ferme enclavée dans les terres du marquis et la maison où il s'était retiré.

Bientôt une série de procès s'engagea entre les deux voisins.

L'éternelle histoire du pot de terre et du pot de fer se renouvela.

Finalement, à la suite de frais excessifs et de condamnations qui toutes retombaient sur lui, l'officier ruiné aux trois quarts fut contraint de vendre à vil prix la ferme qui constituait à peu près son unique ressource, avec sa solde.

Ce fut pour lui une cuisante blessure.

Son caractère déjà irritable et farouche s'assombrit encore lorsque quelques années plus tard il eut le malheur de perdre la femme à laquelle il était tendrement attaché.

Dès lors, à chaque voyage qu'il fit au pays il se répandit en propos blessants pour son adversaire qu'il considérait, à tort ou à raison, comme l'auteur de tous ses maux.

Las d'une hostilité qui prenait toutes les formes contre lui et ne désarmait jamais, le marquis, très influent à Paris, représenta le colonel comme un partisan forcené des libertés proscrites—ce qui ne manquait peut-être pas de vérité—et fit tant que le malheureux, exaspéré de l'injustice de ses supérieurs et de passe-droits dont il fut ou crut être la victime, demanda sa mise à la retraite alors qu'il pouvait compter sur de longues années de bons services et un avancement légitime.

A cinquante deux ans, veuf depuis longtemps, n'ayant qu'une fille en âge de se marier et à laquelle il ne pouvait même pas donner la maigre dot réglementaire pour un sous-lieutenant, aigri par ses disgrâces, l'âme pleine de fiel, hanté d'un inutile désir de revanche contre son invulnérable ennemi, il se retira près de lui, guettant l'heure des représailles.

Elle ne sonnait pas.

Dans sa mesquine propriété, il eût vécu en paix au milieu de ses jardins, avec sa pension de retraite, entre sa fille et les deux paysannes qui le servaient, s'il n'eût conservé au fond du cœur la rancune de ses querelles et le regret de sa position perdue.

Mais ce regret passait à l'état de monomanie et se compliquait d'une aversion mortelle pour le marquis et tout ce qui lui touchait de près ou de loin.

C'était là le venin qui s'infiltrait de plus en plus dans les veines du malheureux et l'empoisonnait.

Le colonel tournait dans son enclos comme un lion en cage, l'œil fixé sur les collines qui lui cachaient le château du marquis.

Rien ne pouvait le distraire de cette folie.

Sa fille Madeleine elle-même essayait en vain de panser cette plaie devenue incurable.

Si quelqu'un avait dû y réussir, c'était assurément cette belle enfant de vingt ans, fraîche comme les roses, grande et taillée dans le marbre le plus pur, toujours souriante et attrayante comme la grâce en personne.

Madeleine était blonde avec une superbe chevelure tirant sur le châtain, un front bas comme celui des statues grecques, des dents éblouissantes entre des lèvres un peu épaisses, toutes rouges comme la vie de ses coteaux.

En s'enfonçant à Bellemare, dans l'isolement des bois, le colonel Stéfani condamnait du même coup sa fille à une réclusion dangereuse pour une enfant à laquelle toutes les distractions manquent et dont l'âme ardente aspire après les jouissances de l'inconnu et les plaisirs de son âge.

Cette distraction devait venir d'un côté par où le père ne l'attendait pas.

Dans le voisinage, au château de Blangy, un être jeune aussi, brillant et passionné, s'ennuyait au milieu des splendeurs de la richesse comme la fille de l'officier dans la solitude de son ermitage.

C'était Philippe Valencourt.

A Blangy, sa dépendance lui semblait lourde à certaines heures.

Le sénateur entendait être obéi.

Certes, il n'effrayait pas Philippe; mais le jeune homme, en dépit de son courage naturel et de la franchise de son caractère, redoutait sans cesse quelque vivacité, une blessure à l'orgueil de ce vieillard pour lequel il avait une véritable affection. Dans son besoin d'exercice et de liberté, il ne négligeait aucune occasion de s'éloigner pour respirer sans contrainte, en compagnie de son poney noir, un cadeau de son oncle, à travers le bois et les villages des environs.

Ce qui devait arriver arriva.

Par une soirée de printemps, Philippe Valencourt aperçut à quelque distance de Bellemare, une jeune fille qui rêvait à l'ombre, la tête abritée sous un large chapeau de paille.

Il s'approcha. Au bruit des fers du poney sur les cailloux du sentier, elle se redressa et lui parut ce qu'elle était, ravissante.

Souvent tout un avenir dépend d'un regard. Un regard de Madeleine fixa ses destinées et celles de Philippe Valencourt.

Au fond des campagnes, on a toujours un prétexte d'aborder quelqu'un et d'entamer la conversation, ne fût-ce que pour demander son chemin.

Les deux jeunes gens causèrent. Les faunes des taillis bourguignons purent entendre le son de deux voix fraîches et harmonieuses.

En apprenant qu'elle avait devant elle le neveu du marquis de Blangy, Madeleine poussa un léger cri.

—Je vous effraie, mademoiselle? dit doucement Philippe.

—Oh! non, monsieur, mais si mon père savait....

—Il hait mon oncle, à ce qu'on dit.

—Sans doute il a ses raisons....

—Existent-elles entre nous?

Non, elles n'existaient pas. Madeleine et Philippe se dirent, en se regardant, qu'il n'y avait, entre eux, jeunes et charmants, que des causes d'amitié, d'amour surtout.

Et, de part et d'autre, ils essayèrent de se le persuader.

Ils se rencontrèrent de nouveau et bientôt ils ne jugèrent pas que la parole fût suffisante pour exprimer leurs sensations.

Ils s'écrivirent.

Un chêne creux leur servait de boîte aux lettres quand, par hasard, quelque circonstance fortuite les empêchait de se rejoindre.

Un aimant les forçait à revenir aux lieux où ils s'étaient vus pour la première fois.

Madeleine y passait des heures entières.

Le poney noir en prenait le chemin de lui-même.

Enfin, un jour, le colonel, appelé pour quelques affaires à Dijon, dut y rester quarante-huit heures.

Par une sereine nuit d'été, une de ces nuits chaudes et baignées de blanche lumière qui sont faites pour l'amour, Philippe franchit pour la première fois la haie de l'enclos et pénétra dans le petit pavillon où Madeleine, innocente encore, l'attendait, le cœur palpitant.

Ils y restèrent jusqu'au matin.

Quand il sortit à l'aube, il lui jura qu'elle serait sa femme et son unique amour.

Philippe l'avait endormie par ses promesses, enivrée par mille serments, vaincue par ses prières.

Un instant plus tard, elle sortait elle-même du pavillon vide, la terreur dans l'âme.

Le colonel serait entré en fureur si seulement elle avait osé saluer quelqu'un sortant de la maison maudite de Blangy.

Et maintenant!...

Les deux amants se berçaient de l'espoir d'apaiser ces inimitiés anciennes et de réunir ces deux adversaires jurés.

Mais quand, après de longues hésitations Madeleine se hasarda à prononcer le nom de Philippe Valencourt devant son père, il devint violet.

—Si j'apprenais que tu dises un seul mot à ces bandits, s'écria-t-il, je te chasserais d'ici et ne te reverrais de ma vie.

La malheureuse enfant refoula son secret jusqu'au fond de son âme.

Le même jour, au dîner de Blangy où quelques voisins étaient réunis, Philippe, dans l'enthousiasme de sa passion débordante, dit à son oncle:

—Devinez qui j'ai rencontré tantôt.

—Où ça?

—Dans les bois, du côté de Bellemare.

—Que peut-on rencontrer par là?

—Une femme....

—Quelque gardeuse de chèvres?

—Une jeune fille admirable!

—Elle s'appelle?....

—Madeleine Stéfani.

Le marquis foudroya le téméraire d'un coup d'œil à le faire rentrer sous le parquet.

—C'est un nom que je défends de prononcer ici, s'écria-t-il, outré par le souvenir des injures dont il était abreuvé.

Et, perdant sa mesure ordinaire, il ajouta:

—La dernière des canailles, ce colonel Stéfani.

Les choses en étaient là.

Il y avait de cela quatre mois. Le printemps était passé; l'été faisait place à l'automne et à cette heure, au milieu de la nuit, Philippe et Madeleine se rejoignaient encore furtivement, dans cette retraite périlleuse où pour la première fois la jeune fille était allée, dans l'extase de son amour, à celui qu'elle aimait plus que la vie, plus que l'honneur!

La veille, Philippe n'avait pu la voir, mais il avait trouvé dans le chêne creux un billet de quatre lignes, écrit d'une main tremblante:

"Viens demain dans la nuit. Je veux "te voir et t'apprendre une nouvelle "qui fait à la fois mon désespoir et ma "joie.

"Ta pauvre MADELEINE."

Lorsque le jeune homme arriva au pied du petit pavillon, Madeleine l'attendait en effet.

Une étroite fenêtre s'ouvrait sur le chemin qui borde la clôture.

Par cette fenêtre à demi obstruée de viornes et d'églantiers un pâle visage de jeune fille se penchait sur le sentier.

—Philippe, murmura-t-elle d'une voix frémissante.

—Madeleine!

La fenêtre était basse.

Dans l'ardeur de son amour, le jeune homme aurait escaladé un donjon.

Deux secondes de plus et les amants étaient dans les bras l'un de l'autre.

Nous n'essaierons pas de les excuser.

Que voulez-vous! C'était la folie de la jeunesse, la passion qui ne raisonne pas, l'irrésistible entraînement de deux âmes poussées l'une vers l'autre, la conséquence funeste, d'une hostilité qu'ils n'avaient pas créée et qui retombait sur eux.

Une seule bougie abritée par un abat-jour éclairait faiblement cette scène de sa lumière vacillante.

Le réduit où se trouvaient les deux amoureux est séparé de la maison par une centaine de mètres environ.

On y accède par une allée tracée au milieu de coudriers et de plantes de toute sorte.

Dans le jardin l'obscurité était complète.

Seule la lumière des étoiles y répandait par places une douteuse clarté tandis que sous les arbres il eût été impossible à l'œil le plus perçant de rien distinguer.

A ce moment, un pas furtif fit crier dans l'ombre quelques feuilles sèches.

Un braconnier à l'affût l'eût seul entendu.

Philippe tenait entre ses mains la tête de sa compagne, étonné des larmes qui roulaient dans ses yeux, et se demandait quelle pouvait être la cause de son trouble.

Il n'entendit rien.

D'ailleurs, ce bruit imperceptible avait cessé aussitôt.

III

FATALITÉ!

Pour bien comprendre la scène qui allait se passer, il faut connaître le lieu qui lui servait de cadre.

Le pavillon où se trouvaient les deux jeunes gens était un de ces abris rustiques que les rentiers aiment à se faire bâtir pour s'isoler à l'heure de la sieste et s'endormir dans leur paresse ou leurs rêveries.

Le colonel Stéfani, très morose, presque sauvage, passait presque tout son temps dans ce kiosque d'une construction primitive.

Le mobilier en était simple:

Deux chaises de jonc et une manière de large divan ou d'ottomane sur lequel il allait s'étendre après ses repas, et la table où il déposait ses objets familiers: son journal, quelques livres, des armes et des boîtes à cigares qu'on y voyait encore.

Point de volets.

Ce que cette modeste chaumière contenait n'était pas de nature à tenter les voleurs.

D'ailleurs, ils sont rares dans ces contrées paisibles où la vigne et les bois enrichissaient alors ceux qui travaillaient la terre ou du moins leur procuraient une honnête aisance.

Le trouble de la jeune fille était si visible que son amant en fut frappé.

—Qu'as-tu donc? lui demanda-t-il, les mains dans les siennes, en la fixant avec des yeux pleins de tendresse.

Un sourire triste et doux passa sur les traits altérés de sa maîtresse.

—Ai-je besoin de te l'apprendre? murmura-t-elle.

Il comprit et un seul mot s'échappa de ses lèvres:

—Mère!

Madeleine baissa la tête, et une rougeur violente envahit son visage.

En même temps, un flot de larmes s'échappa de ses yeux et roula sur sa poitrine.

Philippe la prit dans ses bras et la serra contre lui dans un transport d'amour.

—Eh bien! lui murmura-t-il à l'oreille, tu étais à moi. Tu m'appartiens doublement. Rien ne peut nous désunir. Pourquoi pleurer?.... Je t'adore.

—Réfléchis donc!

—A quoi?

—Nous sommes perdus. Cet enfant, c'est l'amour, mais c'est aussi le déshonneur! C'est la honte pour moi.... pour mon père!

—Je lui dirai tout.... Je lui confesserai notre amour, nos projets, nos promesses. N'es-tu pas ma femme devant Dieu? Douterais-tu de moi?....

—Non. Moi aussi, je t'aime, Philippe, et n'en sais pas davantage, mais tu ne connais pas mon père.... Que veux-tu? c'est une démence. J'ai essayé d'aborder ce sujet avec lui. Le nom seul de Blangy le révolte et le jette dans des accès de rage. Lui, si doux en toute autre circonstance, si serviable, si désintéressé, il ne se connaît plus dès qu'il est question de tout ce qui touche au marquis.... Et pourtant, ajouta-t-elle, le jour viendra où nous ne pourrons plus rien cacher....

—Qu'importe! Pourvu que tu sois à moi, l'avenir me paraîtra radieux. Je ne suis pas riche, mais nous aurons assez pour vivre indépendants et libres, heureux l'un par l'autre, quelque part au fond d'un pays perdu, en Bretagne par exemple.... Nous ferons....

—C'est impossible.... Tu te dois au marquis.... Il a pris soin de toi.... Il t'a élevé.... Il a des droits à ta reconnaissance.... Et quand même tu pourrais les oublier, pense donc à mon père à moi, mon père déjà si malheureux, si aigri, si désespéré. Ce serait un dernier coup, plus funeste que les autres.... Le devoir me défend de le quitter, tant que je pourrai demeurer auprès de lui... Ensuite, je subirai la peine de ma faiblesse.... Je ne veux ni te perdre, ni le sienne......

—Mais alors, que faire?......

—Rien.... attendre.... Je voulais que tu saches.... Maintenant, je réfléchirai...... Nous chercherons un moyen... Il en est peut être.... Nous avons du temps encore.

Elle frissonna.

*(A continuer.)*

L'alliance franco-russe.

Un camelot, sur le boulevard.

—Demandez l'hymne national russe, le seul officiel pour piano!

Au foyer de l'Opéra, à Paris, Gontran questionne une jeune danseuse.

—Ça aura-t-il du succès, *Lohengrin*?

—Ils ont raté le coche, déclare la petite. J'avais dit qu'il fallait y intercaler l'hymne russe! C'eût été un succès formidable!


## AMUSEMENTS.

### ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Mme D. BIDWELL.......Propriétaire et Directrice
P. J. CALDWELL.........Assistant Directeur

Dimanche prochain, 4 octobre.

Grande ouverture de la saison régulière.

GUS WILLIAMS!

Le seul, le véritable, le favori et fameux, dans

KEPPLER'S FORTUNES

Prix réguliers.

Le bureau de location est ouvert.

Dimanche, 11 octobre—The County Fair.

1er oct—

### Théâtre St-Charles de Bidwell,

Rue St-Charles.

Mme D. Bidwell.......Propriétaire et Directrice.
P. J. Caldwell.......Assistant Directeur.

Une semaine, commençant
—DIMANCHE, 27 Septembre,—
Matinées Mercredi et Samedi à midi, PRIX POPULAIRES.

La grosse farce de Hoey,

KEEP IT DARK!

Une forte troupe de comédiens, ayant à leur tête BRYANT et RICHMOND. Sous la direction de Will P. Webster et Jos. P. Vion. "Do you get there?" Dimanche, 4 octobre—A Barrel of Money.

27 sept—

## VAPEURS.

### Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

### LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 5 mai 1891.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains à [illegible] dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs Elysées:

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Tous les jours, excepté le Dimanche et le Mercredi à l'arrivée du train de 4 h. P. M.

RETOUR:

[illegible] de Madisonville, tous les jours à 5.30 A. M. si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 8 h. A. M.
DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.

Prix, chaque traversée, $1.
Prix, les jours d'excursion, aller et retour, $1

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agents.
27 mars— No 47 rue Carondelet.

## COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partiront de la Jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BOURGOGNE, Lebeuf, samedi, 3 octobre
LA TOURAINE, Frangeul, samedi, 10 octobre
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 17 octobre

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60
Entrepont, $24.50, avec aménagement [illegible]
Aller et retour à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à J. B. DODART, Agent général à la Nlle-Orléans, 31 Carondelet.

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passage.

J. B. DODART.

### LIGNE CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.

Cette ligne se compose des steamers suivant KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Partant samedi, 3 octobre, à 8 A. M.

le steamer VALENCIA, Capt. F. C. Miller

Arrive de son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine..........$40
Entrepont..........$20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO.
[illegible] Rue Carondelet No 41

## CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

| Départ de la N-Orléans | | Arrivée à la N-Orléans | |
|---|---|---|---|
| San Antonio Express | 8:00 a.m. | San Antonio Express | 7:20 p.m. |
| California Ex. press daily | 5:00 p.m. | California Ex. press, daily | 7:30 p.m. |

Chars-dortoirs entre la Nlle-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans et San Antonio and New Orleans Express. Superbes Chars-Buffet entre la Nlle-Orléans et Houston sur le train partant à 5:00 p.m.

Tourists à Houston avec tous les chemins de fer [illegible]. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir dans les bureaux [illegible] St Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. O. WATSON, Gen. Pass. Agt.

1er fev—1an

### Queen and Crescent Route,

la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada. New-York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

| | Fast Line. | Limited Express |
|---|---|---|
| Part de la N. Orléans | 8 45 a.m. | 3:00 p.m. |
| Arrive à la N Orléans | 7 00 a.m. | 2:30 p.m. |
| Arrive à Meridian | 4 00 p.m. | 9:05 p.m. |
| Arrive à Akron | 7 16 p.m. | 11:35 p.m. |
| Arrive à Birmingham | 10 20 p.m. | 2:15 a.m. |
| Arrive à Atalla | 12 47 a.m. | 4:13 a.m. |
| Arrive à Chattanooga | 3 50 a.m. | 7:00 a.m. |
| Arrive à Burgin | 1 20 p.m. | 9:45 p.m. |
| Arrive à Lexington | 2 40 p.m. | 3:45 p.m. |
| Arrive à Cincinnati | 6 00 p.m. | 6:20 p.m. |

Bureau des tickets à la N. O., 26 et [illegible] St Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati O.
E. T. CARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.

3 mars—


## MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,784—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition

ATTENDU que Charles Weiss a, le 10 juillet 1890, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public en cette ville, acheté de F. C. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Millas, Mary Elizabeth Schreiber, femme de F. J. Dorm, Mary Schreiber, John Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété décrite ci-après, laquelle avait été [illegible] en conformité de l'adjudication faite au dit Charles Weiss à l'enchère publique le 26 juin 1890 par P. J. Hoey, encanteur de cette ville, à [illegible] d'un jugement rendu par la dernière Deuxième Cour de District [illegible] le 22 avril 1890 et daté le 3 mai 18[illegible], dans l'affaire de Peter G. Schreiber vs Mme M. J. Schreiber, [illegible] et autres, No 2,118 du Dossier de la dite Cour, et attendu que le dit Charles Weiss a demandé à cette Cour une Monition en annonce conformément aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'Acte No 96 approuvé le 18 mars 1870 et connu communément comme "Un Acte pour la réforme des statuts d'un caractère général."

Par conséquent qu'il soit maintenant connu et que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont citées et ordonnées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir un droit quelconque titre ou réclamation à la propriété décrite ci-après, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre le décret ou le jugement de la cour et auxquels la vente dont il est question ci-dessus ont été faits ou toute irrégularité ou illégalité dans les estimations et annonces dans le temps ou le mode de vente, ou pour toute autre défectuosité, de faire connaître dans les trente jours à partir de la date que cette monition a été insérée pour la première fois dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont donnés ci-dessus à laquelle vente le dit Charles Weiss est devenu l'acquéreur au prix et pour la somme de mille huit cent cinquante piastres ($1,850 00) comptant.

**Description de la Propriété.**

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St-Joseph, dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro Quatorze sur le vieux plan du dit faubourg, actuellement désigné par le numéro 289, sur le nouveau plan, dressé par R. U. Brown, arpenteur, borné par les rues Camp, Peniston, Chestnut et Général Taylor; les dits lots sont désignés par les numéros Onze et Douze, d'après un plan de Pacquetto Claspon, daté le 20 novembre 1865 et déposé au bureau de Hugh Madden, ex-notaire en cette ville; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente-deux pieds de face à la rue du Camp sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Onze forme l'encoignure des rues Camp et Général Taylor.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.

Une copie exacte, bureau du greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
Une copie exacte.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
21 sept—


### Avis.

Le Dr C. Testut prévient les personnes que cela peut intéresser qu'on ne trouvera que chez lui, rue St-Pierre, No 154, près Remparts, son Pennicide Liquide—Bed Bug Killer and Egg Destroyer. Toutes ses bouteilles portent sa propre signature. 12 août—


## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Henry Kahn vs Charles Smith.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 33,616.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 octobre 1891, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Saratoga et Dryades, désigné par le numéro vingt quatre sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mai 1873, une copie du dit plan est annexée à l'acte d'achat pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 4 novembre 1873.

Le dit lot de terre mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Le dit lot formant partie du lot numéro douze sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté le 18 mars 1835, et déposé au bureau de W. Y. Lewis, ex notaire en cette ville, le 28 avril 1835.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
28 sept—28—5 12 19 26 31 oct

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente de propriété foncière dans le Cinquième District.**

**Thomas Pickles vs. Algiers and Gretna Railway Company.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,791.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans cette ville, dans le Cinquième District, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'ilet borné par les rues Bouny, Villeré, Seguin et Delaronde, désigné comme lot No Un sur un plan déposé à l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 82, lequel lot mesure, au pied américain soixante trois pieds onze pouces deux lignes de face à la rue Bouny sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur, plus ou moins. Le dit lot de terre étant désigné par le numéro douze, sur un plan de C. M. Bouchon, voyer général de cet Etat, du mai 1819, déposé à l'étude de feu H. Lavergne, notaire.

Etant la même propriété acquise par les défendants par achat de Manuel Abasca, par acte pardevant Samuel Flowers, notaire, le 4 avril 1883, titre enregistré C. O. Book 119, folio 8.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 sept—21 22 29—oct 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

**La Banque des Citoyens de la Louisiane vs John Coleman et als**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,820. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci dessous décrite à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y appartenant et désigné par le numéro Cinq, situé dans l'ilet [illegible] actuellement la rue Première de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Calliope (anciennement St Louis) Tchoupitoulas et Gaiennié; le dit lot mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Annonciation sur quatre vingt dix sept pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur sur le côté contigu au lot numéro Quatre, cent pieds, sept pouces et trois lignes de profondeur sur le côté adjacent au lot numéro "Six", et vingt sept pieds de large dans le fond sur une allée cinq pieds de large, en commun aux dits lots et autres qui y font face, toute mesure américaine, le tout d'après un plan dressé par Joseph Pilié alors voyer de la Seconde Municipalité de cette ville, daté le 10 avril 1841, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex notaire.

Ensemble avec soixante dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comme garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur, à savoir: la somme de cinq cent soixante piastres, montant de contributions sur les dites actions du stock avec huit pour cent d'intérêt par an sur chacune des quatre appels annuels pour contributions de $140 00, à partir de la date de l'appel, les appels ayant été faits le 1er décembre de chaque année de 1887 à 1890 inclusivement, et les frais et charges de procédure et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothèque qui n'est pas encore dû, mais sujet à être demandé selon la charte et les lois de la banque, à savoir la somme de quatre mille neuf cents piastres, et l'acquéreur assume à toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sous sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 sept—22 29—oct 6 13 20 24 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de 2 grands réfrigérateurs de bière, 300 pieds [illegible] de brasserie. Aussi un grand lot de robinets "self vent" de Walker, robinets en cuivre, brass cocks, pressoirs patentés de limons, thermomètres, saccharomètres, Columbia cork pullers, beer steppers, rubber rings, etc.**

**Aussi un lot de comptoirs ouverts.**

TOUTES MARCHANDISES NEUVES [illegible]

**Adolph Meitel vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,518.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés, le LUNDI 5 octobre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste Anne entre Royale et Chartres.

Les articles sus-mentionnés et autres [illegible] un inventaire enregistré.

Aussi un lot de comptoirs [illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 sept—24 29—5 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Alexander Seligman vs. Mme Augustin Bordes, femme de Lucien Ponsch.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 33,579—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies et privilèges leur appartenant qui s'y trouvent et en dépendent, situés et étant dans le 3ème District de cette ville, désignés par les Nos un à cinq inclusivement de l'Ilet No cinq, lequel est borné par les rues Grape, Grands-Hommes et Lizardi et la propriété de Mme E. Lizardi, conformément à un plan dressé par P. C. Duzel, ingénieur civil, daté le 14 décembre 1871, et déposé en l'étude de A. B. Philips, notaire, comme plan No 38 du livre de plans No 7; lesdits lots de terre mesurant, au pied américain, comme suit, Les lots un, deux et trois se touchant, ayant chacun trente pieds de face à la rue Grands-Hommes sur cent vingt pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No quatre formant le coin de la rue Lizardi. Le lot No quatre attenant au lot No trois, vingt six pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Lizardi, sur quatre vingt dix pieds de profondeur, [illegible] cinquante huit pieds de face à la rue Lizardi [illegible] cinq pouces et cinq lignes de profondeur [illegible] No cinq, trente et un pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue Lizardi sur quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 sept—23 30—oct 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une Propriété au Deuxième District, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Galvez.**

**N. E. Baumgarden vs. H. L. Mcenery.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,708—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, carré d'ilet No 98 (vieux numéro) compris entre les rues St-Pierre, Galvez, Johnson et Promenade Carondelet, désigné par le No 120; le dit terrain mesure trente pieds de façade rue St-Pierre, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Galvez, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, avantages y appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété acquise par le défendeur par acte de partage entre la veuve et les héritiers de Laurence Kenney, passé pardevant J. J. Woulfe, notaire, le 7 février 1890. Enregistré dans le C. O. Book 131, pages 330 à 337.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 sept—15 22 29 oct 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Leeds & Company vs. Peter Jones.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,287—En vertu d'un plurius writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, désigné comme lot Cinq, dans l'ilet borné par les rues Thalia, Tchoupitoulas, Erato et South Peters, ayant vingt-sept pieds de face à la rue Thalie, sur cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant en arrière des lots Un et Deux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 sept—22 29—oct 6 13 20 24.

## ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Succession de Mme Mary A. Tennison—Division E—No 33,294—Attendu que C. E. Tennison, un résident de Summit, comté de Pike, Etat du Mississippi, curateur de Marion Ostin, interdit a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant, au dit interdit. Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pour lesquelles l'application du dit curateur ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1891.
HUGUES J. LAVERGNE
Député Greffier
1er oct—1 8 15 22 29

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de wagons pour la glace, jumper, buggy, harnais, coffre-fort, meubles de bureaux, etc.**

**John C. Davey vs. People's Ice Company.**

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No 20,055—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 12 octobre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété décrite ci-après, à savoir:

**Au local coin des rues Fulton et Julia**

3 grands wagons pour la glace, 1 wagon couvert à ressort à quatre roues, 1 buggy, 5 jeux de harnais, 1 jumper, 1 coffre-fort, 1 lot de meubles de bureaux, etc. d'après l'inventaire, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er oct—1 5 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente du local portant le numéro municipal 8 rue Carondelet.**

**La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs. James McLoughlin.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,272—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Commune et Canal. Lequel lot est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 11 février 1840 et mesurant, conformément au dit plan, vingt pieds deux pouces de face à la rue Carondelet sur les profondeurs suivantes, à savoir, cent pieds sept pouces sur le côté du lot No 7 et cent pieds deux pouces sur le côté du lot No 9, et a une largeur de six huit pieds trois pouces dans le fond sur une allée de treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur ouvrant sur la rue Commune, en commun avec le dit lot et les autres.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Browalle W. Taylor, acte passé pardevant Antoine Doriocourt, le 9 mai 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
14 sept—14 21 28—oct 5 12 17

### SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Précinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 19, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7. Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Domaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Sterp, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Labarpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats Unis.
616 Reynes et Dauphine

### WHITNEY NATIONAL BANK OF NEW ORLEANS.

Etat de situation semestriel, 31 décembre 1890.

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Prêts et escomptes | | $2,195,549 78 |
| Surtirages | | 1,788 75 |
| Bons des Etats-Unis, valeur au pair | | 600,000 00 |
| Prime sur les bons sus-dits | | 110,000 00 |
| Autres actions | | 100 00 |
| Meubles et installations | | 3,067 00 |
| Fonds de rédemption cinq pour cent | | 18,000 00 |
| Prêts sur demande | 278,851 09 | |
| Echange | 361,050 55 | |
| Comptant y compris des chèques sur d'autres banques | 1,324,0[illegible] 86 | —1,961,966 44 |
| Total | | $4,890,470 95 |

PASSIF

| | | |
|---|---|---|
| Capital action | | $400,000 00 |
| Fonds de surplus (maintenant augmenté de $25,000) | | 300,000 00 |
| Profits indivis | | 23,500 09 |
| Dividendes non payés | | 16,400 00 |
| Circulation | | 360,000 00 |
| Dépôts | $2,980,781 16 | |
| Dus par des banques et banquiers | 889,789 76 | —3,790,570 86 |
| Total | | $4,890,470 95 |

JAMES T. HAYDEN, Président.
PEARL WIGHT, Vice-Président.
J. M. PAGAUD, JR., Caissier.
3 janv—1f

## VENTES A L'ENCAN

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### PLACEMENTS ATTRAYANTS

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Deux grands carrés d'ilets de terre bien remplis et attrayants

Sur l'Avenue Peters, et

CINQ LOTS de TERRE de VALEUR

Coin de l'Avenue Peters et de la rue Long.

**Améliorés par une jolie résidence en bois à deux étages, bâtisses pour écurie, pavillons, etc.**

SUCCESSION DE LOUIS ROQUEVERT.

No 32,556.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS — Albert Paul, encanteur,—Bureau 159 rue de la Commune.—Le MERCREDI, 21 octobre 1891, à midi, à la Bourse d'Encan, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté 15 septembre 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'enchère publique, comme suit:

1° **Cinq certains lots de terre**, avec les améliorations, etc., s'y trouvant, dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues St-George, Long et Valmont, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Les lots Nos 6 à 9 inclusivement mesurent chacun 30 pieds 3 pouces de face à l'avenue Peters, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Long et mesure 30 pieds 3 pouces 7 lignes de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade rue Long. Les améliorations sur les dits lots comprennent une belle et agréable résidence en bois à deux étages, grande écurie, poulailler et autres bâtisses.

2° **Six lots de terre de valeur**, avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans le même carré d'ilet que la propriété ci-dessus décrite, situés à l'arrière de la dite propriété, et désignés par les Nos de 11 à 16 inclusivement et mesurant, ensemble, 182 pieds de face à la rue Valmont sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds. Le lot No 11 formant le coin des rues Valmont et Long.

3° **Ce carré d'ilet de terre de valeur, élevé et attrayant**, dans le Sixième District de cette ville borné par l'avenue Peters et les rues St Georges Long et Octave, désigné comme carré d'ilet No 71, sur un plan original de Rickerville. Le dit carré d'ilet mesure 302 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Peters, 270 pieds de face à la rue St George, 302 pieds 0 pouces et 7 lignes de face à la rue Octavie, et 270 pieds de face à la rue Long.

4° **Ce bel ilet de terre de choix et désirable**, dans le Sixième district de cette ville, désigné comme ilet No 610, borné par l'avenue Peters, les rues Valmont, Long et Breslau et mesurant 302 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Peters 304 pieds 8 pouces de face à la rue Valmont, 217 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Long et 293 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Breslau.

Conditions de la vente—Comptant

Actes de vente pardevant R. H. Downing, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les taxes dues et exigibles en 1891 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

19 sept—19 26—oct 3 10 17 21

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE

### Attention, Spéculateurs!

TROIS

**Ilets de Valeur, bien Situés, près de l'Avenue du Canal.**

SUCCESSION DE L. F. GENERES,
No 11,464.—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 31 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent sur congé, daté du 23 septembre 1891, et rendu dans la susdite succession:

1° **Le carré d'ilet de terre de valeur**, situé dans le Deuxième District de cette ville et borné par les rues Orléans, St Pierre, David et Salomon, comprenant dix lots. Voir le plan à la Bourse pour les dimensions et subdivisions. La terre est haute étant sur la pente du Metairie Ridge, près du City Park, et dans un quartier s'améliorant ayant [illegible] résidences construites dans les derniers six mois et des contrats pour en bâtir de nouvelles, dans l'ilet touchant au dit carré d'ilet.

2° **Ce bel ilet de terre** situé dans le Deuxième district de cette ville, composé de vingt lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement et désigné par le No 108, borné par les rues Bienville, Conti, Genois et Clark, d'après un plan dressé par Geo. T. Dunbar daté le 12 décembre 1848. Pour les subdivisions et les dimensions voir le plan à la Bourse. La dite succession de L. F. Generes est propriétaire d'une moitié indivise du dit ilet de terre, l'autre moitié indivise de la propriété sera vendue à l'encan en même temps et sur les mêmes termes et conditions, avec l'autorisation du propriétaire dont s'agit [illegible].

3° **Un autre certain carré d'ilet de terre** situé dans le même district et se touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 107, comprend 20 lots numérotés de 1 à 20 inclusivement et est borné par les rues Genois, Clark, Conti et St-Louis. Voir le plan à la Bourse pour subdivisions et dimensions détaillées. La dite succession de L. F. Generes est propriétaire d'une moitié indivise du dit ilet de terre; l'autre moitié indivise de la propriété sera vendue à l'encan en même temps et sur les mêmes termes et conditions avec l'autorisation du propriétaire ce qui donnera un titre complet de tout le carré d'ilet de terre.

Ces beaux carrés d'ilets sont à proximité de l'avenue du Canal et immédiatement à l'arrière de l'un des plus importants districts de la ville. Les travaux faits par le Orleans Levee Board pendant l'année dernière assurent ces terres contre de futures inondations et les rendent propres à de profitables placements.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs la balance à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant un intérêt de 8 pour cent par an, et toutes les autres clauses usuelles de garantie, un dépôt de 20 pour cent sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Georg. C. Preot, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.

26 sept—26—oct 3 10 17 24 31


### THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

**Subscription Terms:**

By Mail—Payable *in* advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months $6; three months, $4; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months $1.50, three months 75 cents


## BANQUES.

Etat de Situation Semestriel.

DE LA

### UNION NATIONAL BANK,

à la clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Prêts et escomptes | | $1,039,609 99 |
| Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation | | 50,000 00 |
| Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions | $345,690 10 | |
| Primes sur bons des E Unis | 11,000 00 | —356,690 10 |
| Meubles et installations | | 3,000 00 |
| Change à vue sur New York | $211,430 81 | |
| Dû par des banques et banquiers | 54,779 08 | —266,209 89 |
| Monnaie courante et espèces | $196,918 55 | |
| Chèques pour le Comptoir d'Echange | 379,787 91 | —576,706 46 |
| Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis | | 2,250 00 |
| | | $2,294,466 44 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital actions payé | | $500,000 00 |
| Fonds de surplus | | 125,000 00 |
| Profits non divisés | | 27,164 67 |
| Dividende payable le 1er janv | | 20,000 00 |
| Dividendes non réclamés | | 4,191 51 |
| Réservé pour deux années de taxes non payées | | 27,000 00 |
| Dépôts individuels | $1,130,985 06 | |
| Dû à des banques et banquiers étrangers | 405,135 20 | —1,536,120 26 |
| Circulation | | 45,000 00 |
| | | $2,294,466 44 |

CARL KOHN, Président.
S. CHALARON, Caissier.
3 jan—

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

### BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

| | |
|---|---|
| Comptant | $703,743 65 |
| Change | 81,735 32 |
| Prêts sur demande et escomptes | 1,594,205 50 |
| Actions | 28,562 50 |
| Propriétés foncières | 39,868 00 |
| Total | $2,448,114 97 |
| Fonds capital | $300,000 00 |
| Profits non divisés | 242,163 97 |
| Dépôts individuels | 1,904,553 00 |
| Dividendes non payés | 1,398 00 |
| Total | $2,448,114 97 |

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.
[Signé] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1er juil—


# L'ABEILLE

—DE LA—

# Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

## ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Un mois | 25 |

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

## L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

## L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73